

DEMANDE DE REDUCTION DES FRAIS D'ETUDES 2021-2022 POUR LE STATUT D'ETUDIANT(E) DE CONDITION MODESTE

Public visé :

Cette réduction de frais ne s'applique qu'aux étudiant(e)s belges et aux résidents en Belgique à condition qu'ils (elles) **ne soient pas boursiers(ères)**.

Conditions financières pour pouvoir bénéficier de la réduction

Pour avoir droit à une réduction des frais d'études, l'étudiant(e) doit être de condition modeste. Cette réduction est déterminée par :

- les critères académiques sélectifs à l'obtention de la bourse d'allocations d'études;
- *L'étudiant(e) :*
 - doit fréquenter un établissement d'enseignement de plein exercice.
 - doit être inscrit comme étudiant(e) régulier(ère).
 - se verra refuser l'allocation d'études pour une thèse de doctorat ou pour des études de spécialisation.
- les critères financiers tenant compte de la globalisation des revenus du ménage
- les revenus de l'étudiant(e) s'il (si elle) pourvoit seul(e) à son entretien.

Ce revenu est constitué du revenu imposable globalement additionné du revenu imposable distinctement (s'il en existe un).

Personnes à charge*	Revenus maximum pour bénéficiaire de la <u>bourse d'études</u>	Revenus maximum pour bénéficiaire du <u>statut d'étudiant de condition modeste</u>
0	22.502,80€	26.241,80€
1	29.425,41€	33.164,41€
2	35.917,75€	39.656,75€
3	41.972,83€	45.711,83€
4	47.597,65€	51.336,65€
5	53.222,47€	56.961,47€
6	58.847,29€	62.856,29€
7	64.472,11€	68.211,11€
Par personne supplémentaire	+5.624,82€sous réserve d'être dans les conditions pédagogiques	+5.624,82€

- * Dans une même famille et pour une même année, chaque étudiant(e) en études supérieures (plein exercice), autre que le (la) candidat(e) demandeur(euse) de la réduction évoquée ci-dessus, équivaut à deux personnes à charge.
- * Les personnes à charge à prendre en considération sont celles reprises sur le dernier avertissement-extrait de rôle (Contributions - SPF Finances).

L'étudiant(e) non boursier(ère) souhaitant bénéficier de cette réduction doit introduire sa demande au plus vite au travailleur social. Pour l'étudiant(e) qui se voit refuser l'octroi de la bourse d'études pour des raisons financières et qui se retrouverait dans les plafonds du statut de condition modeste, la demande peut être introduite dans le courant de l'année académique.

Une fois le dossier complet et la qualité d'étudiant(e) modeste approuvée, celui-ci (celle-ci) sera remboursé(e) de la différence entre le montant facturé et le montant effectivement dû par l'étudiant de condition modeste. **⚠ Un(e) étudiant(e) ne peut pas être à la fois considéré(e) comme boursier(ère) et de condition modeste.**

Formulaire de demande de réduction des frais d'études pour le statut d'étudiant de condition modeste	Année académique : 2021-2022
---	-------------------------------------

Nom et prénom (en majuscules) :

Lieu et date de naissance :

Nationalité :

N° de matricule étudiant :

Situation administrative

Département- implantation et année d'études :

Dossier d'inscription complet : OUI / NON (voir secrétariat)

Compte financier sur lequel sera versé le montant de l'aide :

Titulaire du compte :

Code IBAN :

Code BIC :

Situation familiale

Nombre de personnes fiscalement à charge :

Nombre d'enfants (excepté le demandeur) actuellement en études supérieures/universitaires :

Études et/ou activités antérieures (hors Haute Ecole Louvain en Hainaut) :

Année acad.	Ecole et/ou employeur	Année	Orientation	Résultat

Études Haute Ecole Louvain en Hainaut :

Année acad.	Ecole et/ou employeur	Année	Orientation	Résultat

Adresse étudiant – Domicile légal:

Rue et numéro :

Code postal : Localité :

N° de téléphone : N° de gsm :

Adresse du KOT :

Rue et numéro :

Bte : Appt :

Code postal : Localité :

Certifie sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète. Toute fausse déclaration peut entraîner l'annulation de la demande.

Mention manuscrite « lu et approuvé ».....

Signature :

Fait à Mons, le

Implantations	Tournai-Leuze-Mouscron	Campus de Mons	Loverval-Gosselies-Charleroi-Louvain-La-Neuve	La Louvière-Braine-Le-Comte-Jolimont	Campus de Montignies - Gilly
Travailleur social	Mme Carine DEMEDTS	Mme Martine HONOREZ	Mme Katty LACOUR	Mme Marie-Noëlle SCOYER	Mme Danahay POCZTA
GSM (direct)	0491/07.28.62	0479/92.22.33	0471/61.08.76	0492/73.94.04	0477/07.50.36
Courriel	demedtsc@helha.be	honorezm@helha.be	lacourk@helha.be	scoyermn@helha.be	poczta@helha.be

Documents à transmettre :

- Composition de ménage récente (2 mois maximum).
- Une copie complète de l'avertissement-Extrait de rôle relatif à l'exercice fiscal 2020, revenus de l'année 2019 du représentant légal de l'étudiant(e) (père, mère, tuteur,...) si les revenus sont déclarés en Belgique ou de l'étudiant(e) s'il (si elle) dispose de ses propres revenus.
- Attestations d'inscription en études supérieures / universitaires des autres enfants de la famille.
- Pour les étudiants de nationalité étrangère, attestation prouvant que l'étudiant réside en Belgique (carte de résident, permis de séjour, ...).

RGPD - La HELHa, en sa qualité de responsable de traitement, entend respecter le Règlement Général sur la Protection des Données organisant le traitement de données à caractère personnel.

La transmission des données reprise dans ce formulaire en vue de l'octroi d'une intervention financière sociale se base sur votre consentement.

En nous communiquant ces informations, vous déclarez explicitement accepter notre déclaration vie privée disponible sur notre site internet. Vous avez le droit de retirer votre consentement à n'importe quel moment.

Dans ce cas, il vous suffit de nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : dpo@helha.be

Il vous est aussi possible de nous faire parvenir cette demande via courrier à l'adresse suivante :

DPO, chaussée de Binche 159 à 7000 Mons.

Vous avez toujours la possibilité de contrôler l'exactitude et de demander la rectification des données vous concernant en nous envoyant un e-mail ou un courrier aux adresses précitées.

En tant que responsable des données, nous nous engageons à ne pas transmettre les données que vous nous communiquez à des tiers